

## Républicanisme ou libéralisme

intervention prévue par Alain RENAUT  
pour le stage du 21 mars 2006  
(auquel il n'a pu assister)

Mon intervention se rattache pour moi à l'écriture d'un livre qui s'intitule : *Qu'est-ce qu'un peuple libre ?* Pourquoi se demander aujourd'hui à quelles conditions politiques un peuple est en droit de s'estimer libre ? En me posant cette question, mon objectif était de rechercher quels effets l'adoption de la souveraineté du peuple comme principe politique a pu avoir sur nos consciences. J'ai choisi de laisser entièrement de côté, dans cette interrogation, les questions relevant de ce qu'on pourrait appeler la souveraineté externe d'un peuple - celle qui réside dans son indépendance par rapport à tout autre peuple qui tenterait de le placer sous son joug. Mon fil conducteur a été bien plutôt celui de la souveraineté interne : qu'est-ce qui peut faire en sorte que le principe démocratique selon lequel c'est le peuple lui-même (l'ensemble des citoyens) qui constitue le souverain (le détenteur légitime du pouvoir ne reste pas lettre morte, mais se trouve mis en œuvre sous la forme de pratiques effectives de souveraineté ? La forme de relation s'instaurant entre des États souverains, démocratiques ou non, ne constitue pas ici mon propos : des thèmes comme ceux de la mondialisation ou de la construction d'une souveraineté post-nationale engageraient d'autres questions que celles auxquelles j'ai choisi de m'attacher. Ces autres questions ont certes elles aussi leur consistance : du moins celles que j'ai choisi de privilégier me sont-elles apparues davantage dictées, au-delà des circonstances immédiates, par certaines des sollicitations issues avec le plus d'insistance, particulièrement en France, de notre environnement politique.

De tous les côtés de l'échiquier politique, l'on ne cesse de faire appel aux nécessités de défendre la République pour conjurer une série de menaces dont elle serait l'objet. Réelles ou supposées, elles semblent en tout cas avoir en commun la remise en cause de ce qui serait notre héritage le plus précieux : précisément, celui de cette « république » et des idéaux qui l'accompagnent, où nous devrions reconnaître la contribution la plus impérissable apportée par le génie français à ce qui peut faire qu'un peuple devienne ou demeure un « peuple libre ». Pas un socialiste, aujourd'hui, qui ne précise que sa propre tradition de pensée est la plus fidèle aux « valeurs républicaines ». Pas un libéral, de gauche ou de droite, qui n'éprouve le besoin de mettre son drapeau dans sa poche pour revendiquer sa fidélité aux exigences supérieures de la République, entendre : de notre République, celle que la Révolution française aurait inventée et dont elle continuerait, seule, à faire valoir de par le monde l'exceptionnalité. Au nom de cette exception républicaine tenue pour ne faire qu'une avec l'exception française il est devenu rituel, dans notre pays, de récuser, comme risquant de nous faire perdre notre âme, tout et n'importe quoi, plus précisément : tout ce qui apparaît de nature à altérer la formule magique de la République.

Aux yeux de beaucoup, il y a quelques mois, c'était le projet de constitution européenne qui mettait en péril l'équilibre républicain, parce qu'il portait en lui l'anéantissement de notre liberté à l'intérieur et de notre souveraineté à l'extérieur.

Ce péril pouvant toutefois en cacher d'encore plus redoutables, pour d'autres, au demeurant parfois les mêmes, c'est l'Islam qui serait à nos portes et se trouverait bien près d'anéantir cette laïcité où l'on voit la clef de voûte de la République. Parce que la République serait notre meilleur rempart contre l'Islam, elle devrait notamment se prémunir contre ce cheval de Troie que constituerait, demain comme aujourd'hui, l'entrée de la Turquie dans la communauté européenne.

Plus largement, ce serait le multiculturalisme (ou le pluralisme culturel) qui constituerait l'ennemi

mortel de notre pari républicain. En ouvrant nécessairement sur le communautarisme et en sacrifiant l'impartialité de la loi à des pratiques de discrimination positive, il conduirait vers la destruction de la seule communauté qui vaille pour un républicain : celle des citoyens.

Aux yeux de beaucoup, avec cette communauté des citoyens, c'est au demeurant l'État lui-même que viendraient menacer toutes les tentatives pour décentrer, déconcentrer, décentraliser, voire autonomiser la gestion de tel ou tel secteur de la société : la société contre l'État, tel serait le programme diabolique qui mettrait en danger l'un des héritages républicains les moins négociables, celui d'un État conçu comme devant surplomber la société. Un État supposé garantir la liberté du peuple en faisant prévaloir le bien commun grâce à une armée de fonctionnaires qui, une fois relégués dans le passé l'armée de conscription et le service militaire, trouverait dans le service public l'ultime paravent contre la transformation du monde en un gigantesque drugstore.

Selon la même logique, mais pour les plus vigilants, le suprême danger résiderait en définitive dans la réforme d'une école qui, une fois « désanctuarisée » et ouverte à son tour aux exigences de la société, se vouerait à substituer aux nobles tâches de l'instruction publique celles, triviales et prosaïques, de la communication, en rendant chaque jour plus d'hommages à la télévision qu'aux bibliothèques.

La plupart au demeurant, voire tous, tiennent que la mondialisation économique concentrerait en elle-même tout ce qui expose la République à sa disparition, en ce qu'elle fait prévaloir sur le souci du bien commun et sur la reconnaissance de quelconques principes universels le compromis des intérêts particuliers : puisque les capitaux, comme autrefois les prolétaires, n'ont pas de patrie, la globalisation de la production et des échanges appellerait irrésistiblement l'uniformisation des cultures nationales par les appareils mondiaux d'une industrie n'ayant de « culturelle » que le nom.

Ce rapide repérage des ennemis de la République n'a rien d'exhaustif. Il vise seulement à faire apparaître quelques-uns des motifs les plus insistants à partir desquels le réflexe républicain achève parmi nous de se substituer à toute forme de réflexion politique ouverte, susceptible de laisser leurs chances, dans l'interrogation sur ce qui fait qu'un peuple est libre, à d'autres possibles. Des possibles qui, pour nourrir un débat politique moins appauvri, devraient, de la part d'un pays se réclamant volontiers des Lumières et des vertus du libre examen, obtenir parfois, plutôt que de se trouver d'emblée récusés au nom de leur incompatibilité supposée avec les principes de la République, une attention plus soutenue et une appréciation plus nuancée.

Il me faut, cela dit, écarter d'emblée un malentendu : aucun des motifs que je viens d'évoquer, et qui suscitent le réflexe républicain, ne me paraît insensé, nul et non avvenu. De toute évidence, la mondialisation galopante, la crise de l'école, la fragilisation de l'État démocratique, la communautarisation des sociétés pluriculturelles, les difficultés de la construction européenne ou la montée des intégrismes religieux constituent autant de dossiers complexes, où se jouent l'avenir des sociétés démocratiques et la possibilité pour un peuple comme le nôtre de s'abuser ou non sur sa liberté. Il faudrait toutefois, telle a été ma motivation dans ce livre, si cet enjeu ne doit pas être manqué, que ces dossiers puissent être véritablement ouverts, sans préjugés obérant l'analyse, et non pas abandonnés à ce qui s'apparente davantage à un comportement réflexe, plus mécanique que réfléchi.

La référence aux exigences républicaines me semble en effet sur le point de constituer aujourd'hui en France, l'alibi le plus pratiqué pour esquiver les conditions d'un véritable débat, susceptible d'ouvrir sur une diversité de choix possibles, dont chacun, pour s'imposer plutôt que d'autres, aurait à s'argumenter. Je ne plaide certes pas contre les idéaux républicains, qui sont bien sûr aussi les miens, comme ils sont ceux de tous les démocrates convaincus : j'en ai bien davantage à la façon dont ces idéaux sont en voie de devenir matière à ce qu'on présente significativement comme

de simples « ursauts », qui conduisent à paralyser la réflexion politique et, entre autres conséquences, font qu'à droite comme à gauche toute affirmation d'une quelconque position distinctive devient graduellement impossible. Dans chacun des deux camps, il n'est pratiquement plus d'énonciation politique qui ne finisse dorénavant, sinon par des chansons, du moins par un couplet républicain évitant à chacun d'avoir à s'interroger davantage sur ce qu'il aurait pu dire (et sur ce qu'il pourrait faire de moins convenu, de moins prévisible, de plus argumenté.

Pour le dire encore autrement, ma conviction est que, depuis l'élection présidentielle de 2002, la réflexion politique a atteint en France une sorte de degré zéro - ce, faute d'un vrai débat au second tour, d'ailleurs aussi au premier, puisque c'est sans doute parce qu'il n'y en a pas eu au premier qu'il n'y en a pas eu non plus au second, par la force des choses, puisqu'il n'y avait plus de place que pour ce qu'on a appelé, significativement, un réflexe républicain - un réflexe, pas une réflexion. Cette situation ne me semblant guère en voie de disparaître, j'ai voulu faire apparaître en quoi la posture républicaine, pratiquée de tous côtés, constitue sans doute ce par quoi une sorte de consensus stérilisant est venu faire tomber une chape de plomb sur notre univers politique. Non, je le répète, qu'il faille à mes yeux s'arracher à l'orbite républicaine : seul un parti fascisant et racialisant comme le Front National peut sans honte faire ce choix, et l'horreur qu'il inspire à juste titre suffirait par elle-même à conforter notre conscience républicaine. Reste qu'au-delà de cette horreur et des réflexes qu'elle doit légitimement inspirer, comme ce fut le cas lors du second tour des présidentielles de 2002, il n'est pas interdit non plus à la conscience, même à la bonne conscience assurée de ses valeurs, de parfois réfléchir, et de se demander à quelles conditions nous pouvons nous dire constituer, et si ces conditions sont vraiment remplies autour de nous.

Les réflexes de survie sont certes nécessaires, mais toute la vie, dès lors qu'elle s'arrache à ses formes les moins élaborées, n'est pas faite de mécanismes de ce type : je voudrais être assuré que notre vie politique n'est pas en train, à mesure que la logique du réflexe républicain s'y substitue de plus en plus largement aux tâches d'une réflexion authentiquement ouverte et critique, de se laisser gagner par ce qui l'apparenterait ainsi à celle des organismes les plus rudimentaires. C'est pour m'en assurer, et pour prévenir un tel risque, sérieux à mes yeux, qu'il m'est apparu nécessaire d'ouvrir à nouveau le dossier de ce républicanisme qui reste si fortement attaché, dans notre pays, à la représentation que nous faisons de la liberté d'un peuple. Parce que, plus que jamais, ce républicanisme est sur le point de devenir en France la chose du monde la mieux partagée politiquement, cette extension croissante de la référence républicaine, pratiquée sous sa forme la moins réflexive, se solde à mes yeux par une compréhension de plus en plus faible de ce que l'option ainsi défendue signifie vraiment, de ce par quoi elle se distingue d'autres options possibles en matière de représentation de la démocratie, voire de ce qui fait qu'il y a en vérité, en France et hors de France, d'autres interprétations des idéaux républicains et d'autres types de politiques concevables pour les servir.

Notre tradition républicaine a certes de réels mérites, qu'il ne me viendrait pas à l'esprit de contester, mais pourquoi la conscience de ces mérites devrait-elle nous empêcher de confronter cette tradition à d'autres conceptions et à d'autres pratiques de la démocratie, référées ou non à la République ? Mieux, pourquoi exclure qu'à la faveur d'une telle confrontation, nous puissions situer avec plus de précision et de lucidité ce que cette tradition nous a légué, ce qu'assurément elle nous apporte, mais aussi ce dont parfois elle nous prive ? En sorte que nous en venions à améliorer la façon dont nous assumons le pari fondamental de la modernité politique : celui de la démocratie comprise comme ce régime qui a érigé en principe la souveraineté du peuple et a fait de la liberté et de l'égalité de tous les hommes en droits ses valeurs suprêmes.

A nous convaincre que l'alchimie républicaine, telle du moins que nous nous la pratiquons en France, constitue une formule magique qui nous prémunit contre toutes les difficultés, nous restons trop prudemment, trop frileusement, trop paresseusement fixés sur une certaine représentation de la

démocratie, dont nous attendons que les recettes déjà anciennes apportent aux problèmes de l'heure les solutions qu'ils appellent. Nous pourrions pourtant procéder à l'envers. Plus raisonnablement même, nous devrions le faire, et considérer que les exigences nouvelles auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés appelleraient au moins en partie une autre manière d'être modernes, c'est-à-dire démocrates : cette autre façon d'être démocrates nous permettra-t-elle, quand nous l'aurons cernée avec assez de précision, de continuer à nous dire néanmoins « républicains », ou en tout cas de continuer à nous dire « républicains » au sens où, en France, nous tendons à entendre l'exigence républicaine ? Pour le moins la question me semble mériter d'être véritablement ouverte, et de ne pas être refermée avant que les termes en eussent été pleinement déployés. Tel a été en tout cas mon objectif principal dans ce livre.

De cet objectif se peut déduire la démarche que je me suis proposé de suivre. **Elle consiste à faire apparaître en toute clarté quel écart nous pouvons observer entre ce qui constitue, parmi les traditions élaborées par notre modernité politique dans son effort pour se représenter à quelles conditions un peuple peut légitimement se penser comme libre, celles qui restent les plus vivantes : le libéralisme politique et le républicanisme.**

Plusieurs types de considérations me sont apparues justifier une tentative pour creuser cet écart et lui donner toute sa portée.

Une considération liée, tout d'abord, à ce qui constitue le pari le plus certain et le plus précieux de la démocratie : le pari du pluralisme. Faire resurgir, à l'encontre du réflexe républicain et de la façon dont il tend à pétrifier les possibles, quelle pluralité d'options nous offre, dans le camp de la démocratie, l'héritage de la modernité politique, c'est d'ores et déjà redonner du jeu, aujourd'hui, à l'imaginaire démocratique lui-même.

Cette démarche m'a été dictée aussi par une considération de méthode. Pour tenter de réintroduire quelque clarté dans l'étonnant état de confusion où se trouve plongé le débat politique français depuis les élections de 2002 (face à la suspension de tout clivage net entre la droite et la gauche, réunies dans une sorte de consensus par défaut, qui s'était forgé contre Le Pen, mais qui s'est répété ensuite contre les foulards coraniques), il faut entreprendre d'ouvrir quelques dossiers difficiles. On peut penser tout d'abord à celui des relations entre libéralisme et socialisme, qui correspond au clivage le plus apparent de notre univers politique depuis le milieu du XIXe siècle. Simplement, pour des raisons dans lesquelles je n'entrerai pas ce soir, ce clivage longtemps frappant ne l'est peut-être plus tant que cela, puisqu'aux présidentielles de 2002 précisément ce clivage n'est pas celui qui a décidé du scrutin. Aussi me semble-t-il qu'il risque d'être plus décisif désormais, pour à la fois clarifier la logique des débats politiques et éclairer nos choix, de s'attacher à un autre clivage, qui est celui du libéralisme politique et du républicanisme.

Mon sentiment est en effet qu'à l'ancien débat entre libéralisme et socialisme, qui occupe encore si confusément le devant de notre scène politique, vient aujourd'hui, non pas exactement se superposer, mais se combiner cet autre débat qui intervient précisément entre deux façons de se représenter ce qu'est un peuple politiquement libre : la conception républicaine, la conception libérale de la souveraineté du peuple. Il y a là à non sens un autre débat, de provenance tout aussi ancienne que celle du libéralisme et du socialisme, mais dont l'acuité apparaît aujourd'hui plus forte, une fois relativisé désormais le clivage entre socialisme et libéralisme - un autre débat dont l'acuité apparaît plus forte pour peu que la réflexion s'aventure au-delà des rodomontades qui assurent la vie apparente des appareils politiques.

Le réflexe républicain que j'ai pris pour cible en ouvrant mon propos ne s'affirme en effet comme réflexe qu'à l'encontre d'un ennemi dont j'ai repéré tout à l'heure quelques figures possibles, mais dont l'identité précise est le plus souvent celle du libéralisme. Être républicain, en France et

aujourd'hui, c'est, étrangement, avant tout une nouvelle manière de ne pas être libéral : manière nouvelle, en ce que depuis une dizaine d'années ce républicanisme est venu, de façon pleinement structurée, relayer le marxisme et le communisme défunts pour nourrir l'hostilité maintenue à ce que l'on croit être le libéralisme politique.

Pour commencer à cerner le sens de débat et de cet étrange clivage, il faut observer en premier lieu qu'il traverse les deux camps entre lesquels se divise notre univers politique. Il y a en effet des républicains de gauche (politiquement, le prototype en a longtemps été Jean-Pierre Chevènement, intellectuellement Régis Debray), comme il y a des républicains de droite (politiquement, la tradition gaulliste, puis chiraquienne correspond à cette identité, intellectuellement Alain Finkielkraut). De même il y a des libéraux de gauche (politiquement, Michel Rocard, Jacques Delors, ce qu'on a longtemps appelé la «deuxième gauche», intellectuellement, inutile de chercher plus loin, j'en suis), comme il y a des libéraux de droite (politiquement, François Bayrou, intellectuellement mon ami Luc Ferry) - et dans les deux cas le clivage libéralisme / républicanisme n'annule pas le clivage droite / gauche (Michel Rocard n'est pas un homme de droite, Luc Ferry ne se désigne pas comme un intellectuel de gauche - même chose du côté républicain), mais il vient le surdéterminer et, je crois, de plus en plus, prendre le pas sur lui, en tout cas rendre les choses fort confuses en termes de rapports droite / gauche. Ce pourquoi il faut essayer de cerner où se joue ce clivage dont nous savons bien qu'il existe, en France et ailleurs, mais que nous ne sommes pas habitués à cerner avec suffisamment de précision pour en mesurer et en maîtriser les effets.

Or, c'est de toute évidence à l'intérieur de la conception moderne de la démocratie (définie par référence au principe de la souveraineté du peuple) qu'il faut bien plutôt situer et confronter les deux versions de l'idée démocratique qui correspondent à l'inflexion libérale et à l'inflexion républicaine - deux acceptions sensiblement différentes de l'idée démocratique au sens moderne, qui n'ont cessé depuis dix ans de se laisser apercevoir de plus en plus crûment dans la plupart des débats politiques - sur les questions de l'école, sur les problèmes de souveraineté nationale, sur le dossier des langues régionales ou minoritaires, de leur reconnaissance comme de leur apprentissage, plus généralement sur la reconnaissance de la diversité culturelle, voire sur la question de la parité hommes/femmes ou, aujourd'hui, sur un dossier comme celui de la discrimination positive.

Je vous laisse jouer par-devers vous au jeu qui consiste à se demander qui est républicain, qui est libéral. Plutôt que de prolonger ce jeu, je voudrais vous proposer de tenter une caractérisation, forcément sommaire dans le temps dont nous disposons, de cette confrontation des deux démocraties, libérale et républicaine : caractérisation délibérément incomplète, destinée seulement à vous donner une idée de ce qu'il faudrait faire et que j'ai essayé de faire pour la compléter et pour aller au-delà des points de repère minimaux que je vais indiquer.

Puisque l'affirmation républicaine ne s'accomplit aujourd'hui que par opposition au libéralisme, c'est d'une appréhension minimale de ce que signifie être libéral qu'il faut partir, quitte à voir se construire seulement ensuite ce par quoi être républicain entend constituer une autre manière de concevoir comment un peuple peut exercer librement sa souveraineté.

Libéral s'entend ici au sens qu'a ce terme dans toute la tradition de la philosophie politique moderne qui se caractérise, avant ou après l'invention même du terme de « libéralisme », par une certaine façon d'être démocrate, disons de Locke à Rawls : dans cette tradition, il faut le souligner fortement, c'est d'abord et avant tout du libéralisme politique qu'il s'agit. Le point est décisif : ce qui identifie en effet une telle tradition, c'est primordialement la conception et la pratique d'un État démocratique qui prend pour principe de limiter son pouvoir par sa distinction d'avec la société et par sa volonté, non seulement de respecter, mais bien de garantir l'autonomie de celle-ci en protégeant les droits des individus et des groupes d'individus qui la composent.

C'est dans cette appréhension libérale du rôle de l'État que le républicain diagnostique, j'emprunte l'expression à un article célèbre de Régis Debray, «l'anéantissement de la chose publique» en précisant tout aussitôt, polémiquement, qu'«en république, l'État surplombe la société», tandis qu'en démocratie libérale, «la société domine l'État». Laissons de côté la pointe polémique : c'est ce clivage interne à l'idée démocratique moderne qu'il faut cerner, à la fois pour en comprendre le genèse et la portée, et pour apercevoir comment nous nous situons nous-mêmes (je veux dire chacun de nous) aujourd'hui par rapport à lui.

La façon la plus simple, et aussi (ce qui est ici essentiel) la plus brève, d'entrer dans ce clivage est à mon sens celle qui consiste à dire que le libéralisme politique, parce qu'il se définit par la conception d'un État qui limite son pouvoir pour préserver l'autonomie de la société et les libertés fondamentales des citoyens qui la composent, a pour principal objectif de protéger les libertés des citoyens et de garantir le respect des droits qui correspondent à ces libertés. Un peuple libre est avant tout, pour un libéral, un peuple fait d'hommes libres, respectés dans l'égalité de leurs droits aux mêmes libertés fondamentales (opinion, conscience, culte, choix des buts de vie, détermination du système de valeurs auxquels ils se réfèrent, etc.) : ce disant, je ne prétends pas que le patrimoine du libéralisme politique ne puisse pas intégrer d'autres éléments, mais le socle libéral est tout de même cette conception d'un État qui se limite à protéger les droits-libertés des individus, qui les considèrent comme des valeurs sacrées et qui se soucie d'assurer leur coexistence.

Du côté républicain en revanche, qu'est-ce qu'un peuple libre ? L'idée essentielle est ici que la proclamation de telles libertés ne suffit pas, mais que le salut même des libertés démocratiques exige la participation active de citoyens au fonctionnement du régime garanti par la constitution. Tocqueville est l'un des premiers à avoir exprimé clairement cette sensibilité républicaine : à force de valoriser la liberté individuelle, donc l'indépendance de l'individu, les risques sont grands, estimait-il, de voir se produire un repli de chacun sur la sphère privée et sur les bonheurs individuels, avec comme corrélat la désertion de l'espace public. Pourrait ainsi se mettre en place, à la faveur de cette désertion, un État tutélaire développant une nouvelle forme de despotisme, échangeant en douceur l'abstention des citoyens vis-à-vis de tout contrôle public du pouvoir contre l'octroi aux individus de petits bonheurs privés. Dans cette optique républicaine, un régime se voulant authentiquement démocratique et respectueux des libertés fondamentales se devrait donc (afin d'éviter la genèse de ce nouveau despotisme) de contrecarrer cette propension au repli sur la sphère privée, donc de favoriser la participation des citoyens à la vie publique, en leur inculquant des vertus civiques.

A travers ce souci de la participation aux affaires publiques et de l'exercice effectif de la citoyenneté, à travers aussi cette question de la vertu civique, nous touchons à l'une des composantes les plus distinctives du patrimoine républicain. Plus précisément encore, c'est à partir de ce genre de considération sur la participation civique et les moyens de la garantir que nous pouvons commencer à apercevoir en quoi, avec le modèle libéral et le modèle républicain, nous avons bien affaire à deux conceptions sensiblement différentes de la démocratie, dont chacune a ses effets pervers et ses possibilités de dérives. C'est par le repérage de ses logiques et de ses dérives, telles qu'elles se développent autour de la question de la citoyenneté, que je voudrais achever de construire les termes du débat auquel mon livre est consacré.

Du côté du républicanisme, on peut en effet se demander si, lorsqu'il fait de cette participation effective des citoyens la condition primordiale de possibilité d'un univers démocratique, le risque d'une dérive anti-libérale ne lui devient alors pour ainsi dire consubstantiel. Je n'entends pas seulement, en l'occurrence, par dérive anti-libérale, le surgissement d'un écart avec le modèle libéral lui-même (c'est-à-dire avec le modèle d'une limitation de l'État par préservation de l'autonomie de la société et des individus qui la composent). Je vise surtout par là une relation de tension forte avec ce principe même du respect des libertés fondamentales de chacun qui constitue

le socle ou le soubassement non négociable des sociétés et des cultures qui ont fait le choix de considérer l'individu (et ses libertés) comme principe et comme valeur. A partir du moment, en effet, où il est admis (par le républicanisme) que l'engagement des citoyens est nécessaire à la préservation de leur liberté, tout le problème est de savoir comment faire agir les individus de telle manière qu'ils s'engagent à soutenir les institutions démocratiques, notamment par leur participation à celles-ci. Ou encore : comment parvenir à éviter que les individus, selon le risque envisagé par Tocqueville, ne se replient pas en gardiens jaloux de leurs droits vers la sphère du monde privé ? Certes, dans le cadre de la société libérale, l'individualisme tend à dégénérer en égoïsme, et les citoyens risquent d'en venir à ne plus attacher d'importance à l'exercice d'une liberté-participation dont ils voient de moins en moins ce par quoi elle peut véritablement bénéficier à chacun d'entre eux. D'où la question que pose volontiers le républicanisme, et qui s'enracine dans sa plus lointaine tradition : celle de savoir comment rendre les citoyens « vertueux ». Question où le terme de « vertu » est à entendre cette fois de façon moins minimale que quand j'évoquais simplement les vertus civiques : dans cette perspective, pour accepter de participer à la vie de la cité, pour choisir de s'y investir, il faudrait en effet que les individus aillent pour ainsi dire au-delà d'eux-mêmes et qu'ils transcendent leurs égoïsmes particuliers.

Une fois la question ainsi posée de savoir comment rendre, en ce sens plus exigeant de la vertu, les citoyens vertueux, il apparaît alors que les réponses susceptibles de lui être apportées ouvrent, quant à la représentation des conditions d'existence d'un peuple libre, sur des perspectives plus ou moins radicales. Divers infléchissements du républicanisme vont en effet pouvoir se faire jour, selon un spectre susceptible d'aller d'une dictature de la vertu de type jacobin à une pratique certes moins rude du contrôle social, mais accordant néanmoins une place non négligeable à la force de la loi. En sorte qu'il est bien permis de se demander si la démocratie républicaine, en accentuant, dans la genèse d'un peuple libre, la fonction coercitive et éducative de la loi, ne risque pas, paradoxalement, d'entrer en contradiction avec cette autre condition de la liberté politique qu'est la reconnaissance de l'autonomie de l'individu et de la société par rapport à l'État.

Pour autant, de l'autre côté, je veux dire : du côté d'une conception purement libérale de la citoyenneté, comment éviter certaines dérives symétriques, qui sont loin aujourd'hui de se réduire au simple risque d'atomisation du social qu'avait anticipé Tocqueville ? L'anticipation tocquevillienne, pour géniale qu'elle fût, n'était en effet que celle d'un processus finalement pacifique, se résumant à un désinvestissement regrettable, mais non explosif, de l'espace public. Il se trouve aujourd'hui des effets pervers plus conflictuels d'une réduction libérale de la liberté du citoyen à l'exercice de droits individuels correspondant à une sphère d'autonomie où il serait interdit à quiconque d'interdire à un individu l'exercice de ses capacités d'initiative. C'est par l'évocation de ces risques, largement maximisés depuis l'avertissement tocquevillien, que je voudrais faire apparaître, juste avant de conclure, que le débat entre démocratie libérale et démocratie républicaine ne se réduit ni à un affrontement polémique de simples sensibilités, ni à une querelle d'écoles, destinée à ne mettre aux prises que quelques savants soucieux de défendre la tradition de pensée où ils se reconnaissent.

Dans une province de l'Est canadien s'est produite il y a environ trois ans une de ces situations qui suscitent à répétition, dans la presse d'Amérique du Nord, ces vastes débats, mi-éthiques, mi-juridiques, qui fournissent à la une des journaux un tout autre contenu que celui de la vie des stars ou des exploits accomplis par les sportifs. De tels débats font, je l'avoue, mon bonheur de philosophe politique chaque fois que j'ai l'occasion de les découvrir, tant les questions que nous concevons, professionnellement, de façon fort abstraite s'y formulent, dans la vie publique, avec une vigueur concrète et un retentissement social qui suscitent chez moi un étonnement mêlé de quelque envie. En l'occurrence, un couple de lesbiennes ayant adopté un enfant (selon un état de la législation qui exprime déjà une forte organisation du social à partir des libres choix individuels) a demandé, dans la mesure où les deux mères adoptives se trouvaient en outre sourdes et muettes, à

faire opérer l'enfant, de manière à le rendre sourd et muet lui aussi, afin qu'elles puissent exercer le droit de lui faire partager leur culture (de sourdes et muettes). L'affaire apparaît effarante, mais il faut savoir, pour aller jusqu'au bout de l'effarement, qu'elle a abouti à la Cour suprême du Canada, pour n'obtenir ainsi qu'en dernier recours une issue prenant la forme d'un refus. Bref, et c'est là ce qui m'importe en l'occurrence, la démarche n'était pas apparue d'emblée totalement insensée dans un univers qui fonctionne entièrement sur la base du respect des libertés individuelles et des droits garantissant de telles libertés : au demeurant, la demande pouvait, dans ce contexte et dans cette logique, se réclamer, non seulement du droit des représentants d'une culture à transmettre cette culture à leurs descendants, mais aussi du droit des handicapés à ne pas subir, sous ce rapport, de mesures ou de conduites discriminatoires dues à leur handicap. Ainsi toute une panoplie de droits permettait-elle d'argumenter longuement dans le sens de la demande : ce qui précisément doit à mon sens alerter sur certains fonctionnements (ou dysfonctionnements) possibles de l'univers démocratico-libéral.

Pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps, la mention d'un exemple, même symptomatique, ne vaut argument. Du moins perçoit-on ici intuitivement, sous une forme extrême et significative, comment la structuration intégrale d'une société autour de la valorisation sans partage de l'exercice des libertés individuelles garanties par des droits aboutit pour le moins à des difficultés stupéfiantes. Au cœur de ces difficultés se trouve de toute évidence ici celle qui touche à la possibilité même d'une coexistence au sein d'un peuple où le souci de l'autre ne le cède pas au souci de soi.

Le modèle libéral a assurément, dans son arsenal politique, de quoi régler ce type de problème. Au reste, en l'occurrence il l'a bel et bien réglé, conformément aux exigences du bon sens en même temps que du respect des principes libéraux eux-mêmes, à commencer par celui qui fait de l'intégrité de la personne concernée, en l'espèce l'enfant, une valeur sacrée. D'autres principes encore auraient pu, dans l'héritage libéral, être mobilisés pour régler cette situation, par exemple celui de la liberté de l'enfant à choisir sa culture, en même temps qu'à ne pas voir porter atteinte à ses libertés d'expression et de communication, à travers les facultés qui les rendent possibles. Le problème n'est donc pas que le dispositif libéral se trouverait le moins du monde déstabilisé par ce genre de situation. En revanche, ce qu'on ne peut qu'accorder, c'est que, même non déstabilisé, ce dispositif s'en trouve éclairé sous certains de ses aspects les moins enthousiasmants et les moins convaincants : ceux qui font que, dans une société fondée sur le seul principe du respect exclusif des libertés individuelles garanties par des droits, l'individualisme, pour s'être substitué à l'humanisme, pour avoir substitué l'affirmation des droits de l'individu à celle des droits de l'homme, dérive graduellement en égoïsme pur et simple. La prophétie de Tocqueville se trouve ainsi réalisée sous une forme particulièrement cynique : dira-t-on, dans ces conditions, qu'un peuple traversé par une telle dérive est un peuple libre ? Du même coup, la discussion du libéralisme politique à laquelle se consacre aujourd'hui le républicanisme en acquiert un intérêt renouvelé, plus vif qu'on ne s'y attendrait sans doute à partir d'une simple analyse interne du modèle républicain lui-même.

Mettre en évidence un dilemme qui traverse notre conscience politique n'est déjà pas, en soi-même, un exercice négligeable. Comme je ne voudrais pas néanmoins vous laisser sur l'évidence de ce dilemme perturbant, je voudrais terminer en suggérant simplement ce que mon livre essaye d'établir. Je ne crois pas possible de laisser la réflexion simplement confrontée à ce dilemme : d'un côté, celui des républicains, la liberté-participation ; de l'autre, celui des libéraux, la libre jouissance de droits protégeant l'indépendance de l'individu par rapport à l'État. Il était certes non négligeable, je le répète, de clarifier les termes de ce qui, après tout, pourrait relever ultimement d'un choix de valeurs, entre lesquelles il revient à chacun d'arbitrer par-devers lui. Mais nous faut-il pour autant avaliser purement et simplement le diagnostic en vertu duquel ces deux idéaux entreraient nécessairement en conflit, et envisager, au pire, d'en sacrifier l'un pour promouvoir

L'autre comme une sorte d'impératif catégorique à prendre en compte absolument et exclusivement pour qu'un peuple puisse être assuré de sa liberté ? Disons que cela paraît difficile.

Pour autant, je ne crois ni souhaitable ni possible de proposer une plate synthèse. Je suis, je l'ai dit, politiquement libéral (de gauche, si vous voulez tout savoir, parce que la valeur non négociable sans laquelle un peuple ne saurait être libre m'apparaît être celle qui consiste dans les libertés fondamentales des hommes qui la composent : en ce sens, je crois que le républicanisme, s'il va jusqu'à privilégier, par rapport à ces libertés fondamentales, l'inculcation par l'État, aux individus, de vertus qui les incitent à privilégier la participation à la vie publique à tous les autres bus de vie, met en péril le respect de ce qui fait la dignité humaine (le fait d'être l'auteur de ses pensées et de ses actes). Pour autant, si je suis libéral, il me semble possible et souhaitable de conférer un statut aux exigences dont le républicanisme s'est conçu comme le meilleur interprète : je m'explique encore en quelques mots.

Le républicanisme ne peut sans danger (pour la liberté même du peuple concerné) être envisagé comme une pure alternative au libéralisme politique, destinée à se substituer à lui dans la représentation et la pratique de la démocratie ; en revanche on ne saurait davantage aujourd'hui faire le choix du libéralisme politique sans intégrer à ce choix l'idée d'une auto-correction de la démocratie libérale. Une semblable auto-correction, parce que, comme telle, elle s'effectuerait à partir du libéralisme, ne ferait pas échapper à l'orbite libérale, qui me semble devoir constituer indissolublement celle de la modernité politique. Pour autant, cette orbite, comprise à la lumière de ce qu'a été jusqu'ici le parcours des démocraties libérales, non seulement autorise, mais appelle de la part du libéralisme lui-même un retour réflexif et critique sur sa propre dynamique : c'est en vue de cette autoréflexion et de cette autocritique que la part de vérité comprise dans les objections républicaines mérite d'être intégrée au questionnement que le libéralisme est tenu de développer sur lui-même s'il ne veut pas s'abandonner à ses dérivés. Bref, on ne saurait prétendre, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, faire échapper le libéralisme politique aux malentendus dont son histoire, notamment en France, est lourdement grevée sans requérir de lui qu'il se donne les moyens de rester plus fidèle à ses principes et à ses valeurs que ce ne serait le cas s'il cédait à ses démons : c'est pour ne pas leur céder qu'il gagnera à prendre au sérieux et même à prendre à son compte ce que lui en révèlent les critiques républicaines.

L'éventualité qu'il faille songer à ouvrir ainsi le libéralisme politique à ce que lui apprend sur lui-même un ennemi aussi intime que le républicanisme correspond dans mon esprit à la démarche suivante. Repartant de la logique individualiste du libéralisme politique, il s'agirait de s'efforcer d'apercevoir à la fois pourquoi elle peut conduire à rechercher un correctif et quels divers types de correctifs, plus ou moins acceptables, la référence républicaine est à même de lui apporter. Là résiderait, du moins dans ceux de ces correctifs qui resteraient compatibles avec la trajectoire libérale, la véritable signification que nous pourrions accorder aujourd'hui à cette référence, après la naissance des sociétés démocratico-libérales.

Affinons encore, une dernière fois, l'hypothèse. Toute la discussion contemporaine sur l'éventuelle alternative républicaine au libéralisme apparaît tourner autour d'une réflexion sur la liberté moderne. Entendre : autour d'une réflexion sur les effets de la dynamique induite, chez les Modernes, par la valorisation d'une certaine conception de la liberté - comprise comme liberté individuelle, c'est-à-dire comme indépendance de l'individu.

Évoquant trois républicanisations possibles du libéralisme, je laisse délibérément de côté dans cette brève typologie les réponses à la problématisation républicaine (tocquevillienne) qui exigeraient expressément, de façon pleinement assumé, un renoncement délibéré au cadre libéral - en clair : les réponses antimodernes réactivant par exemple, contre le libéralisme, des schémas archéo-républicains, comme cela avait pu être le cas chez un penseur aussi important que Hannah Arendt,

ou comme ce peut l'être aujourd'hui chez quelqu'un comme Alasdair MacIntyre. Ne retenant que les réponses qui ne revendiquent pas leur entrée en contradiction avec les principes de la modernité politique, je les évoque selon leurs aptitudes croissantes à ne pas faire exploser le cadre de la démocratie libérale.

Un premier type de solution envisageable n'a besoin d'être ici mentionné que pour mémoire. C'est le plus tentant, celui que nous avons déjà entrevu à travers l'insistance avec laquelle la tradition républicaine cultive la thématique de la vertu ; c'est aussi le plus exposé à échouer. Il correspond en fait à ce qu'on pourrait appeler un libéralisme républicain moral : perspective qu'illustre au mieux, chez Rousseau, la tentation de préparer les volontés individuelles à l'exercice de la citoyenneté en rendant les hommes moins exclusivement soucieux d'eux-mêmes qu'ils ne le sont devenus sous l'effet de la corruption moderne et d'une civilisation minée par la recherche du luxe. S'efforcer d'échapper sur ce mode à la dérive individualiste de la modernité, ce serait donc moraliser les individus, par une sorte de rééducation à l'intérêt général susceptible de les réimpliquer, à marche plus ou moins forcée, dans l'exercice de la souveraineté. Difficile de ne pas voir se profiler ici la perspective d'un despotisme moral, celui qui conduit expressément Rousseau à envisager que, dans une cité bien policée, la conscience de chacun se fasse obéissante aux lois « parce qu'elle est forcée à être libre » : faut-il apercevoir là, comme le suggère Charles Taylor dans son essai sur le multiculturalisme, la matrice des « formes les plus terribles de tyrannie homogénéisante, depuis la Terreur jacobine jusqu'aux régimes totalitaires » du XXe siècle ? De Rousseau à Robespierre ou à Staline, les filiations sont sans doute plus brouillées, mais du moins ne peut-on récuser aisément que, sous la forme morale que lui a donnée Rousseau, la problématisation républicaine du libéralisme tende à se recourber de façon inquiétante dans le sens d'un absolutisme, donc à rompre avec la perspective libérale d'une limitation de la puissance publique. Par opposition à cette tentation rousseauiste de la moralisation des consciences, j'ai déjà suffisamment souligné ce qu'avait au contraire de moins déraisonnable une autre tradition républicaine, celle qui, de Machiavel au Fédéraliste, fait davantage appel à l'intelligence qu'à la vertu, pour écarter méthodiquement cette première piste.

Charles Taylor, qui, je l'ai noté à l'instant, récuse sans concession l'option « vertuiste », partage pourtant avec le républicanisme la conviction qu'à se fonder trop exclusivement sur la valorisation des droits individuels, la démocratie libérale risque d'induire un déficit de participation à la vie publique : aussi ne paraît-il pas absurde de chercher dans le type de position qu'il défend un souci, plus accentué que chez les purs libéraux, des conditions sous lesquelles chacun pourrait être conduit à situer sa propre dignité, non pas dans la seule jouissance de droits individuels, mais dans sa contribution effective à la mise en place de lois assurant le bien de la collectivité. De fait, pour tout un courant de pensée, où s'inscrivent Taylor ou Michael Walzer, il s'agit bien, sans rompre avec le cadre libéral, de rectifier la trajectoire du libéralisme moderne en corrigeant un « malaise de la modernité » décrit expressément en termes d'individualisme et de repli sur soi : ce pourquoi ce courant qu'on qualifiera de communautarien modéré s'applique à faire valoir que la solution recherchée passerait avant tout par la récréation d'un sentiment d'appartenance à la communauté, imposant que l'on tente de refonder la cité sur les contenus d'une culture partagée par une communauté de traditions et de valeurs. Libéralisme républicain culturel : telle pourrait alors être ici la formule permettant de caractériser une démarche pour laquelle ce serait l'appartenance à une telle communauté de traditions et de valeurs héritées qui, arrachant le citoyen à l'individualisme, le réintégrerait dans le collectif et l'inciterait à participer réellement à l'exercice de la souveraineté. A partir d'un tel réenracinement culturel du collectif s'esquisserait un infléchissement non négligeable apporté au modèle libéral, présenté volontiers par Taylor comme « américain », d'une « société fondée sur les droits individuels » : un infléchissement dont toute la question serait alors de savoir à partir de quel moment il exposerait à entrer en contradiction avec certains éléments du cadre libéral - au premier chef ( si l'on valorise les appartenances, a fortiori si l'on défend la perspective de reconnaître aux communautés culturelles des droits collectifs ) avec l'adoption de l'individu comme

principe et comme valeur suprême, ainsi qu'avec le principe de la neutralité de l'État en matière de convictions morales ou religieuses. La seule solution tempérant ces risques serait, à vrai dire, qu'un tel libéralisme républicain culturel soit aussi, plus précisément, multiculturel ou multiculturaliste - ce qui est certes le cas, en principe, chez Taylor, mais sans que l'on soit assuré de bien cerner son modèle politique : si le libéralisme républicain est culturel au sens du principe multiculturaliste, sans doute l'État peut-il rester neutre à l'égard des différentes cultures, tout en bénéficiant du fait que celles-ci en viennent à jouer, vis-à-vis de leurs membres, un rôle intégrateur du même type que celui des associations chez Tocqueville. Perspective tentante, assurément, dont s'accommode au mieux la façon dont Taylor, pour sa part, n'a cessé, dans le débat québécois sur la souveraineté, de se revendiquer du fédéralisme : choix qui suppose bien qu'il adhère à un État fédéral métaculturel susceptible de rester dans le cadre de la neutralité libérale. Reste que 1) la difficulté liée à ce que peut avoir d'antilibéral l'insistance sur les appartenances ou sur l'enracinement, si elle tend à dissoudre l'individu dans le collectif culturel, n'en est pas par là même résolue, et que 2) la problématique républicaine soulevée par Tocqueville n'en est pas non plus levée pour autant - puisque, si le correctif culturel ne joue pas au niveau de l'État fédéral, pourquoi ce niveau suprême du politique ne donnerait-il pas naissance aux mêmes risques de désimplification et de désinvestissement civiques que ceux qu'avait pointés Tocqueville ? Bref, ce modèle du libéralisme républicain culturel n'est pas, sans doute, rigoureusement inenvisageable : je nuance ainsi, partiellement, les critiques que j'avais adressées, dans le passé, à Taylor, mais je n'en continue pas moins de trouver hautement énigmatique la teneur de ce libéral-communautarisme. Pour emporter plus franchement l'adhésion, il mériterait en tout état de cause d'être reformulé plus expressément à partir d'une inscription dans le cadre libéral et sous la forme d'une interrogation sur la manière dont le libéralisme politique peut, à partir de lui-même, intégrer, sous condition ( = sous condition de compatibilité avec ses principes ), une certaine prise en compte des appartenances culturelles. J'ai pour ma part consacré plusieurs travaux à tenter une telle reformulation : vous me pardonnerez de ne pas souhaiter revenir davantage sur une telle option.

Aussi est-ce plutôt d'un troisième type de libéralisme républicain, peut-être moins exposé, que j'ai essayé, au-delà de ce simple repérage des voies possibles, de cerner dans ce livre les contours : celui qui, correspondant le plus fidèlement à l'esprit de ce qu'avait tenté Tocqueville à partir de son intérêt pour les associations, prendrait la forme d'un libéralisme républicain politique. Dans cette optique, ce ne serait ni la vertu ni les identités culturelles qui cimenteraient les individualités et leur redonneraient le sentiment que leur participation à la vie publique n'est pas inutile et correspond à leur intérêt, mais bien plutôt la création de structures politiques plus démocratiques parce que, de bas en haut de la société, plus participatives : auquel cas l'intérêt bien compris de l'individu (et non sa moralité, ni sa conscience d'appartenance à un groupe) continuerait d'être le seul ressort du fonctionnement de l'État de droit. Clair indice que cette transformation du libéralisme politique en constituerait bien une auto-transformation, demeurant dans un cadre proprement libéral, mais repensant les institutions et leur fonctionnement dans une perspective authentiquement démocratique : simplement, la visibilité plus forte et la lisibilité plus assurée des effets de la participation en termes d'intérêts individuels seraient mieux à même de convaincre les individus de pratiquer leur citoyenneté. Où l'on verrait surgir l'idée selon laquelle ce que la démocratie (libérale) a défait, seule la démocratie (libérale) peut le refaire, en s'attachant à recomposer un tissu démocratique susceptible de corriger les effets pervers (atomisants) de la dynamique individualiste.